

Règlement 2020

Trophée Départemental du Jeune Vététiste de Savoie

Le comité de Savoie organise un Trophée Départemental du Jeune Vététiste (TDJV) avec à l'issue un **classement général individuel et un classement club**.

Article 1 : Les objectifs

Organiser une compétition adaptée aux capacités physiques des jeunes et créer une émulation permettant de traduire le travail effectué dans les clubs où il existe une section Ecole VTT.

Permettre à l'issue de plusieurs manches un classement des jeunes et des clubs.

Le Comité de Savoie de cyclisme FFC met en place un Trophée Départemental VTT pour les jeunes licenciés FFC des catégories poussins à minimes.

Il a pour objet de récompenser les jeunes coureurs participants à ces manches en s'appuyant sur les épreuves du calendrier (XC, DH, Trial, CO, Enduro, XCE) avec deux épreuves par journée.

Tous les coureurs participant aux manches du Trophée pourront prétendre au classement de la journée, mais seuls les licenciés du Comité de Savoie de Cyclisme seront pris en compte pour la remise des prix du TDJV de Savoie, qui se tiendra lors de l'Assemblée Générale du Comité de Savoie.

Article 2 : les obligations fédérales

Les compétitions devront être contrôlées par un club affilié à la FFC et figurer au calendrier établi par le Comité de Savoie.

Article 3 : Les manches et les épreuves

En 2020, le TDJV comptabilise 6 manches avec 13 épreuves.

Nbre	DATE	EPREUVES	LIEU	ORGANISATION
1	Dimanche 9 Août	DH + XC*	Val Cenis Lanslevillard	Transmaurienne
2	Dimanche 30 août	DH + XC*	Les Saisies	CS Les Saisies
3	Dimanche 13 septembre	DH* + XC	Les Karellis	MLD VTT
4	Dimanche 27 septembre	DH* + XC	Méribel	CS Méribel
4	Dimanche 4 Octobre	TRIAL + XC*	Chambéry	CLIC VTT Chambéry

* En cas d'égalité entre les pilotes, c'est l'épreuve qui prime.

Article 4 : Les catégories

Poussins G&F (7/8 ans)

Pupilles G&F (9/10 ans)

Benjamins G&F (11/12 ans)

Minimes G&F (13/14 ans)

Cadets G&F (15/16 ans) >> (laisser libre arbitre à l'organisateur)

Article 5 : L'organisation

L'organisateur, sur une journée, choisit sa manche sur deux épreuves au choix parmi les disciplines suivantes : Trial, XC, DH, Enduro, CO, XCE). Les épreuves se dérouleront par catégorie.

L'épreuve qui prime pour la manche sera diffusée sur l'affiche de chaque organisateur et rappelée au briefing de départ de la journée.

Article 6 : La sécurité

L'organisateur devra prévoir au minimum, une équipe de secouristes diplômés ou une ambulance sur les lieux de compétitions (si les secours ne peuvent intervenir dans les 10 minutes qui suivent l'appel), une trousse de secours de première urgence, la présence (ou le déplacement sous 10 minutes) d'un médecin sur les lieux de la compétition en cas d'accident.

Article 7 : Les parcours

Les organisateurs adapteront l'épreuve au niveau de difficulté d'un TDJV.

Les parcours devront répondre en premier lieu à un souci de sécurité.

Les passages dangereux, les vitesses élevées en descente ainsi que les portages en cross-country seront à éviter.

Article 8 : Le matériel

Le changement de vélo est strictement interdit durant la manche (journée). Si un pilote a commencé son XC avec un VTT, il doit le terminer avec le même vélo. En cas de casse matériel, seul le collège des arbitres est habilité à trancher sur un changement de vélo et, à condition que le concurrent utilise un autre VTT de même taille et prouve son impossibilité à réparer.

L'état des VTT pourra être vérifié (freins, cadre, embouts de guidon, pneus, etc...) par un arbitre, ou un responsable de la compétition avant le départ.

Un VTT ne présentant pas toutes les normes de sécurité, le coureur ne pourra être admis à prendre le départ de l'épreuve.

Le casque à coque rigide et autres équipements de sécurité (voir annexe 1) sont obligatoire pour toutes les épreuves de DH ou d'Enduro.

Article 9 : Les concurrents

Les concurrents devront obligatoirement être munis soit d'une licence FFC, soit d'une carte-vélo (licence journée), avec mention du certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en compétition.

Article 10 : Les équipements

Pour le XC : le port du casque rigide et de gants longs est obligatoire pour les épreuves.

Pour la descente et Enduro (voir annexe 1) : le port d'une tenue de type descente est obligatoire pour les reconnaissances et les spéciales chronométrées, soit : casque intégral, plastron, gants longs, protections genouillères tibia, coudières, maillot manches longues, pantalons longs de DH ou jean ou short de DH.

Protection D30 : ce type de protection est acceptée. Par contre, un plastron complet (dos et devant) sera obligatoire. **Une protection D30 uniquement dorsale sera refusée.**

Pour le trial : pédales plates obligatoire et le port de protège-tibias est fortement conseillé pour les utilisateurs de pédales plates agressives.

Article 11 : Les engagements et tarif

Les engagements devront se faire au plus tard le jeudi avant la course. Les clubs organisateurs s'engagent cependant à inscrire sur place les coureurs qui n'auraient pas pu se pré-inscrire. Le tarif d'engagement en vigueur est celui décrit par la FFC.

Pour aider à l'organisation (départs des courses de DH, chronométrages des courses de DH, arbitrage et secrétariat sur les zones de trial, signaleurs en XC) les clubs devront fournir des bénévoles (éducateurs, parents) désignés par eux.

Article 12 : Les classements de la journée

Le classement général provisoire sera assuré par l'organisateur sous vérification d'un membre du Comité de Savoie.

Article 13 : Le classement général individuel

Le classement général du TDJV Savoie est assuré par le Comité de Savoie et ne prendra en compte que les licenciés Savoyards.

Les organisateurs ont obligation de classer tous les concurrents qui participent.

Le classement se fait par addition des points des différentes épreuves du TDJV. Le classement s'établit du plus grand nombre de points au plus petit.

Attention : Pour le classement final, 2 jokers sont tolérés (absence ou le moins bon résultat).

Une absence est considérée comme « un moins bon résultat ».

Dans le cas de concurrents arrivant ex-aequo, ces derniers seront départagés par le nombre d'épreuves auxquelles ils auront participé puis, si nécessaire, par le nombre de meilleure 1ère place, puis de 2ième place etc...

Article 14 : Le classement général Club

Le classement général du club est assuré par le Comité de Savoie et ne prendra en compte que les clubs affiliés FFC Savoyards.

Concernant le classement des clubs, il sera calculé sur le nombre de participants par club, soit 1 point par coureur et par course. **Les participants comptabilisés dans le challenge club doivent être licenciés FFC (licence FFC au mois tolérée).**

Le club vainqueur sera celui qui totalisera le plus de points.

Les résultats de chaque catégorie seront communiqués à chaque responsable de club à l'issue de chaque manche du Trophée, tout comme le classement général et le classement club.

La remise des récompenses individuelles et club se fera à la fin de saison lors de l'Assemblée Générale du Comité de Savoie de Cyclisme.

Article 15 : Réclamations

Seul le responsable de chaque club désigné comme tel sur la liste d'engagement pourra porter réclamation* auprès du jury.

En début de saison, chaque club devra porter ce règlement à la connaissance de tous ses coureurs, éducateurs ainsi qu'aux parents des jeunes coureurs. Un exemplaire de ce règlement sera diffusé à chaque coureur. Le règlement sera publié sur la page facebook du site du Comité Départemental afin de permettre à tous d'en prendre connaissance.

*Les réclamations devront être présentées aux arbitres dans un délai de 30 minutes après l'arrivée ou la publication des résultats provisoires.

Elles devront être présentées exclusivement par un responsable du club. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme nulle. Ce représentant sera notifié par le club en amont de l'organisation ou lors de l'inscription.

Si celles-ci n'auraient pas pu être réglés sur place, elles devront être présentées par écrit et signées du coureur et du président du club ou à défaut par le responsable du club chargé des jeunes et adressés à la commission du comité de Savoie dans un délai de 48h.

Article 16 : Attribution des points comme le barème du TRJV

Ces points seront attribués du 1^{er} au dernier et ce uniquement pour les enfants du département.

Les coureurs, autres que ceux du Comité de Savoie et qui seraient classés sur une épreuve, ne comptabilisent pas de points au classement général. Ces points ne sont pas pour autant reportés aux coureurs suivants.

PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS
1	150		26	90		51	40		76	15
2	147		27	88		52	39		77	14
3	144		28	86		53	38		78	13
4	141		29	84		54	37		79	12
5	138		30	82		55	36		80	11
6	135		31	80		56	35		81	10
7	132		32	78		57	34		82	9
8	129		33	76		58	33		83	8
9	126		34	74		59	32		84	7
10	123		35	72		60	31		85	6
11	120		36	70		61	30		86	5
12	118		37	68		62	29		87	4
13	116		38	66		63	28		88	3
14	114		39	64		64	27		89	2
15	112		40	62		65	26		90	1
16	110		41	60		66	25		91	1
17	108		42	58		67	24		92	1
18	106		43	56		68	23		93	1
19	104		44	54		69	22		94	1
20	102		45	52		70	21		95	1
21	100		46	50		71	20		96	1
22	98		47	48		72	19		97	1
23	96		48	46		73	18		98	1
24	94		49	44		74	17		99	1
25	92		50	42		75	16		100	1

CROSS-COUNTRY

Le parcours sera aménagé sous forme de boucle, avec un balisage très soigné pour éviter les erreurs. Le parcours devra permettre la possibilité des dépassements (départ, arrivée ...)

Les départs des courses se feront par catégorie. Les filles auront un départ différé de 45 secondes avant les garçons. Dans le cas où dans une ou plusieurs catégories, une féminine se retrouve seule participante, elle pourra sur sa demande participer à la course des garçons.

La longueur et le temps de course ne devront pas dépasser :

3km, soit un temps de course maxi de 15 minutes pour le premier poussin.

4km, soit un temps de course maxi de 20 minutes pour le premier pupille.

8 km, soit un temps de course maxi de 25 minutes pour le premier benjamin.

10 km, soit un temps de course maxi de 30 minutes pour le premier minime.

Pour la 1^{ère} manche XC de la saison, la grille de départ pourra tenir compte, par catégorie, du classement général du TDJV de l'année précédente.

Pour toutes les épreuves XC, une grille de départ devra être établie en tenant compte du classement général du TDJV, et, à l'appréciation de l'arbitre en fonction du niveau du coureur. 8 coureurs maximum par ligne seront placés.

Des parcours adaptés doivent être proposés à nos jeunes pilotes, avec une attention toute particulière pour les plus petits et les jeunes filles.

Un petit parcours de quelques kilomètres à parcourir plusieurs fois suivant la catégorie est idéal. Pour les petites catégories, soit le parcours sera différent soit une variante permettra de couper le grand parcours ou la difficulté physique.

Les parcours devront être davantage techniques que physiques : la confrontation physique se fait sur tout type de parcours, quelle que soit la distance ou le dénivelé. Ils doivent aussi proposer un maximum de diversités de terrain et d'obstacles (racines, pierres, chemin roulant à la montée...)

Pour éviter un effort trop violent sans préparation, il sera effectué un tour de reconnaissance derrière un ouvrier pour les plus jeunes.

La course se termine après l'arrivée du premier. Le classement se fait au nombre de tours parcourus.

Sur ennui mécanique, le concurrent rejoindra la ligne d'arrivée avec son vélo à pied, dans le sens de la course et attendra si besoin l'arrivée du premier pour être classé.

Une assistance (limitée aux catégories poussins et pupilles) est tolérée pour sauts ou blocage de chaîne.

Pour les autres catégories (benjamins et minimes), le dépannage sous quelque forme que ce soit (poussette, portage de vélo, changement de roue, etc..) est interdit en dehors de la zone technique dédiée mise en place par l'organisation.

La zone de départ et d'arrivée devra être dégagée, assez large pour permettre aux concurrents de se disputer les places jusqu'à la ligne et permettre aux arbitres de juger l'arrivée sans ambiguïté.

Le classement donnera lieu à l'attribution de points suivant l'article 16.

DESCENTE ET ENDURO

Le tracé ne doit présenter aucun piège, tout en privilégiant des capacités de pilotage au dépend de la vitesse pure. Le tracé est le seul garant de la sécurité des pilotes : il doit être sinueux pour éviter les prises de vitesse.

Le parcours sera jalonné par de la rubalise. Des arbres ou des piquets non dangereux (hauts et orientés vers l'extérieur) serviront pour fixer la rubalise.

Le temps du parcours ne devra pas être inférieur à (pour le 1^{er}) :

- 35 secondes pour les catégories minimales et benjamins pour un maximum de 2 minutes,
- 25 secondes pour les autres catégories pour un maximum de 1 minute,

Pour les minimales et benjamins, un départ plus haut et/ou des sections réservées à ces catégories permettront d'offrir des difficultés adéquates aux qualités des pilotes.

Une reconnaissance est obligatoire (à pied ou à VTT) et est planifiée par l'organisation.

Les départs sont donnés par catégorie avec un écart variable en fonction du nombre d'inscrits par catégorie au choix des arbitres.

Des arbitres de course ou des éducateurs devront être placés à tous les points délicats, pour la sécurité des pilotes comme du public (prévoir parfois une rubalise pour éviter au public de trop s'avancer) ; un avertissement par sifflet peut être nécessaire aux passages sans visibilité.

Il sera couru si possible deux manches de descente, le temps de la meilleure sera pris en compte pour le classement.

Pour l'enduro, la ou les spéciales chronométrées feront l'objet d'un seul passage. Les liaisons ne sont pas chronométrées. En cas de plusieurs spéciales, le chrono final du pilote correspond au cumul du temps de chaque spéciale.

Les concurrents partiront au top après décompte de 3, tout départ volé constaté par l'arbitre au départ, donnera lieu à une pénalité de 5 secondes.

Le classement donnera lieu à l'attribution de points suivant l'article 16.

TRIAL

Déroulement :

> Les zones sont tracées sur un terrain plus ou moins accidenté.

> Chaque coureur se verra remettre un carton de pointage (cravate) où seront mentionnés son numéro de dossard et l'emplacement pour marquer les points qu'il a obtenus sur chacune des zones.

> L'ordre de passage dans les zones se fera en fonction de l'arrivée des cartons de pointage au commissaire responsable de la zone.

> L'organisateur devra dans la mesure du possible grouper les pilotes d'un même club sur la même zone de départ (ceci afin de faciliter l'action des éducateurs).

> La zone de départ devra être apposée sur la cravate.

> Les commissaires devront être si possible 2 à 3 par zone. 1 commissaire principal qui suivra le pilote dans son évolution, 1 commissaire qui notera les points, et une 3^{ème} personne qui gèrera l'arrivée des cartons.

> La reconnaissance des zones est interdite à vélo sous peine de **mise hors course**.

> Seules les reconnaissances à pied avant le départ de l'épreuve sont possibles. Aussi entre chaque groupe de pilotes (entre 5 et 10), les commissaires peuvent permettre aux pilotes de reconnaître la zone à pied juste avant leur passage. Le temps de reconnaissance sera limité à 2 min par groupe.

> Les reconnaissances à pieds sont autorisées avant les épreuves : veille, ou le jour J. L'organisateur de l'épreuve en donnera les horaires.

> **Les pédales plates sont obligatoires** pour faciliter l'apprentissage technique et limiter les risques d'accident.

> Pendant l'épreuve, aucune présence (parents, éducateurs, dirigeant) ne sera tolérée dans les zones, excepté celle des commissaires. Une exception pourra être accordée par les commissaires, dans le cas d'un passage jugé dangereux.

Format :

> **Le VTT Trial se disputera sur un circuit de 2 à 4 zones différentes par catégorie (Poussin, Pucelle, Benjamin, Minime).** Afin de favoriser l'esprit pédagogique, chacune de ces zones pourra être parcourue 2 fois (selon l'organisation).

> Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ses passages précédents.

> Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (position) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander au commissaire, l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Définition des zones :

> Le VTT Trial, consiste à franchir des sections de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces sections sont constituées de différentes portes, qui, une fois franchies rapportent des points.

> Les rubalises délimitant les zones devront être fixées à une hauteur de 10 à 50 cm du sol pour éviter aux roues de passer en dessous, excepté pour l'entrée et la sortie de zone où la rubalise doit être maintenue au sol. Les entrées comme les sorties de zone devront être placées en dehors des difficultés.

Les organisateurs veilleront à ce que les zones soient tracées de façon à ce que les débutants puissent s'exprimer et progresser.

> Les piquets bois utilisés pour matérialiser la zone et tenir la rubalise devront être plantés en biais et si possible sécurisé (exemple : mousse ou balle de tennis)

> L'organisateur veillera, pour les catégories poussins et puilles, à ce que les zones se fassent au maximum en enroulé et soient adaptées aux tailles des VTT.

> **Chaque zone comportera de 3 à 6 portes avec un minimum de 18 pts et pour un maximum de 31 pts.**

> Dans chaque zone des points de bonification pourront être acquis en fonction des appuis effectués.

Maximum 5 points bonus par zone

> Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes :

- **flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)**

- **flèches bleues : 5 points, 1 à 3 portes par zone (5 à 15 pts)**

- **flèches vertes : 3 points, 1 à 2 portes par zone (3 à 6 pts)**

> **Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation.** Il peut choisir de ne pas franchir une porte, mais ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, 2 ou la 3.

> De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

> **Le pilote a 2 minutes pour parcourir la section.** S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet du commissaire, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (l'organisateur pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

Décompte des points :

> Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisi.

> A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.

> S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

> Pour que les points de la porte soient comptés, il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence axe de la roue avant et arrière).

> La porte est considérée comme engagée à partir du moment où le premier axe de la roue avant est passé entre les 2 flèches.

> La porte est considérée comme tentée à partir du moment où les deux axes du vélo (roue avant et roue arrière) sont passés entre les deux flèches.

> **La porte tentée est validée à partir du moment où le pilote la franchie sans appui.**

- > Tant que la porte n'est pas complètement tentée les « come-back » sont autorisés.
- > Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.

Arrêt du comptage des points :

- > Au 5ème appui.
- > Passer une porte à l'envers.
- > Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalise). Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- > Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.
- > Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- > La roue avant en dehors du portique d'entrée.
- > Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
- > Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
- > Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle
- > Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.
- > Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- > Dépassement du temps imparti.

Bonification :

- > Le pilote doit tenter au moins 2 portes pour avoir la bonification
- > Franchissement de la zone sans aucun appui = 5 points de bonification
- > Franchissement de la zone avec 1 appui = 4 points de bonification
- > Franchissement de la zone avec 2 appuis = 3 points de bonification
- > Franchissement de la zone avec 3 appuis = 2 points de bonification
- > Franchissement de la zone avec 4 appuis = 1 point de bonification

Définition des appuis :

- > Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.
- > Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.
- > Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo.
- > Il est permis de tourner le pied sur place.
- > Le pilote qui roule et fait chuter ou survole une flèche conserve la bonification.
- > En cas d'arrêt du comptage des points ou de dépassement du temps imparti (2 minutes), le pilote ne bénéficiera d'aucun point de bonification sur la zone. **Il conservera les points acquis dans les portes.**

Classement :

- > En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de l'épreuve trial, le départage est fait par rapport au plus grand nombre de franchissement sans pied dans les zones (bonification à 5 points, puis à 4 points, puis à 3 points, etc...).
- > Si l'égalité entre 2 pilotes persiste, le temps de passage de l'ensemble des zones sera pris en considération.

ORIENTATION

L'esprit de cette épreuve est de faire acquérir des notions d'orientation en milieu inconnu et de faire la relation carte/terrain. **Elle est individuelle à partir de benjamin (par 2 pour les poussins et pupilles).**

Un temps maximum sera annoncé pour chaque catégorie. Les équipes devront revenir avant de dépasser l'heure, sous peine de pénalité en points (pour éviter l'éloignement et garantir la sécurité des pilotes).

Des balises de type d'orientation (orange et blanche avec une pince à poinçonner), seront disposées bien en vue sur le parcours et accessibles à vélo (prévoir 5 à 10 balises maximum).

Les balises devront avoir une notion de valeur en fonction de la difficulté.

La valeur de chaque balise devra être précisée sur la carte remise au coureur.

Seules les balises à poinçonner par l'équipe ou la catégorie devront être mentionnées sur la carte. Il y aura donc plus de balises sur le terrain que sur la carte. Les balises pourront être placées en *nids* (groupement de balises sur une zone avec au moins **50m** de distance entre chacune).

Un carton de pointage (exemple ci-dessous) et une carte (type IGN 1/25000ème) avec les balises à poinçonner pour l'équipe seront distribués à chaque vététiste.

Pour les organisations ayant l'aide d'un club de CO, ou si une carte est existante, la carte CO est autorisée.

67	38	33	57	60	39	71	73	74	99
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	A	B	C
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION	LICENCE JOURNÉE <small>(Cette licence n'est valable que le jour de son utilisation, elle ne donne droit à aucun classement avant ni à l'attribution de points Coupe de France).</small> Nom : OUETLAHBA Prénom : Lise Parcours ou catégorie : Circuit E Date : 24/09/97 N° : 012693						02 H 04		
									00 H 51
									01 H 13

Chaque équipe ou coureur devra avoir poinçonné l'intégralité des balises sur son carton. Le type de confrontation sera une **course au score** (plusieurs balises à trouver avec pour chacune un nombre de points plus important en fonction de la difficulté pour la trouver ou de son éloignement)

(Pour les poussins et pupilles, il y a possibilité de remplacer la carte par des photos qui se succèdent et qui permettent de suivre un cheminement).

Les coureurs sont autonomes pour tout incident mécanique. Ainsi, aucune aide extérieure n'est permise, sous peine de classement en dernière position. De plus, penser à **vérifier que chaque équipe ou coureur parte avec une montre ou un chronomètre.**

Le parcours sera sécurisé et légèrement fléché si cela est rendu nécessaire pour des raisons de sécurité (route à ne pas franchir, danger à signaler notamment les passages techniques). Les longueurs et difficultés seront adaptées suivant les catégories par un nombre plus ou moins important de balises à poinçonner.

La durée de l'épreuve ne devra pas dépasser les temps indiqués ci-dessous :

-Poussins : < 20 minutes, soit 5 km ; 3 à 5 balises* à trouver

-Pupilles : < 30 minutes, soit 6 à 7 Km ; 3 à 5 balises*

-Benjamins : < 40 minutes, soit 6 à 7 Km ; 5 à 8 balises*

-Minimes : < 60 minutes, soit 8 à 9 Km ; 7 à 10 balises*

*Les balises peuvent être identiques pour des catégories différentes

L'équipe ou le coureur devra se présenter intégralement sur la zone d'arrivée pour prétendre être classé (sauf accident physique imposant l'arrêt d'un coureur).

Chaque balise non poinçonnée ou mal poinçonnée ne sera pas comptabilisée.

Le classement s'effectue d'abord en fonction du score obtenu en totalisant les points de chaque bonne balise poinçonnée. Ensuite, pour les équipes ou les coureurs ayant le même nombre de balises ou de points, c'est le temps de l'épreuve qui les départagera.

Les équipes ou les coureurs qui reviendront après le temps maximum indiqué seront pénalisées en points (fixé par l'organisateur et annoncé avant le départ de l'épreuve).

La perte d'un carton entraîne le classement en dernière position, tout comme une aide extérieure (réparation, indication, etc.) et tout comme l'utilisation d'un téléphone portable.

Annexe 1 : Matériel de protection obligatoire pour : XC/XCE/DH/ENDURO/CO

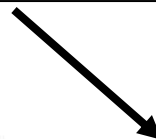


Casque intégral monocoque



Gants longs

Obligatoire aussi en XC/XCE et CO



Protections genoux tibias



Gilet intégral de protection (D30 acceptée)



Embout de guidon obligatoire



Pantalon long ou Jean ou short long (pas de short court ni de survêtement) et maillot manches longues.